



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2017

Commune de Ladon (45270)

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 janvier 2017, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence d'Albert FEVRIER, Maire de Ladon.

Présents : Albert FEVRIER, Raphaël ALLEAU, Sandrine BLADY, Mireille CHAILLY, Jean-Michel POULAIN, Jean-Michel CHAUVEAU, Christian CHESNOY, Evelyne GERMAIN, Christine BRECHIE-LEPLAT, Guy VAAST, Nathalie BRISSET, Stéphanie DENAES.

Pouvoir : Gilbert BEAUVAIS à Jean-Michel POULAIN

Secrétaire de séance : Mireille CHAILLY

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 29/11/2016.

1 Demande de subventions pour travaux 2017 :

Après établissement d'un tableau de travaux prévisionnels, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser Le Maire à déposer un dossier de projets de travaux d'intérêt communal du Département à hauteur de 102 490.15€ HT.

2 Délibération régime indemnitaire des agents :

Le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité, sur le régime indemnitaire du personnel de la mairie de Ladon pour la filière sanitaire et sociale et la filière administrative mis en place à partir du 1^{er} février 2017.

La filière technique est en attente du décret.

3 Prime de précarité :

Suite à la demande d'un agent en contrat aidé et après lecture d'un document provenant d'un délégué de syndicat, le Conseil Municipal, à l'unanimité vote contre l'attribution de cette prime.

4 Etude ECMO :

Le Conseil Municipal prend connaissance du document d'analyse hydraulique concernant le chemin de la sablonnière, la rue de la Motte Bezin et la rue du Lieutenant Thomasset. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal mandate le Maire pour que l'entreprise ECMO établisse un complément d'étude pour suivre la procédure qui débouchera sur des travaux.

5 Stationnement Place de la Croix Blanche :

Au vu de la saturation concernant le stationnement, Le Maire fera appel à un technicien à titre d'information pour une étude afin d'optimiser les emplacements. Une réunion avec les riverains sera programmée.

6 Facture peinture stade de foot :

Après avoir rencontré le Président du BLFC, la commune s'engage à régler la dernière facture peinture pour l'année 2016. Le Maire informe le conseil que pour l'année à venir cette dépense sera partiellement prise en compte au moment du vote des subventions annuelles. Il n'y aura plus de factures de peinture de réglées.

7 Encaissement d'un chèque du Lions Club :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser Le Maire à encaisser au nom de la commune un chèque de 2000€ de la part du Lions Club envers les sinistrés.

8 Loyer M. Mme Charbonnier :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser Le Maire au nom de la commune à régler les loyers à Vallogis, de M. et Mme Charbonnier et d'encaisser les remboursements de ces derniers.

9 Désignation des conseillers municipaux dans les commissions de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais :

Sont désignés : Evelyne GERMAIN dans la commission petite enfance – jeunesse.
Christian CHESNOY dans la commission voirie et éclairage public
Mireille CHAILLY dans la commission transport MSAP services
Sandrine BLADY dans la commission culture et tourisme

10 Commission sociale :

Suite à la dissolution du CCAS est constitué une commission sociale pourvu des membres du conseil avec deux membres extérieurs.

Albert Février Maire, Evelyne Germain adjointe, Mireille Chailly adjointe, Jean-Michel Poulain adjoint, Stéphanie Denaes conseillère, Guy Vaast conseiller.

Sandrine Besnard et Elisabeth Miloch entant que membres extérieurs.

11 affaires diverses :

Le Maire informe le conseil municipal qu'un projet d'éoliennes sur Lorcy fait l'objet d'une enquête publique et une délibération devra être prise lors d'un prochain conseil municipal avant le 27 mars 2017.

Une réception de remerciements sera organisée un samedi matin avec le conseil municipal, la Région et l'entreprise ayant effectué les travaux rapidement dans la salle Yves GARRE suite aux inondations.

Suite à la conduite dangereuse d'un chauffeur sur la ligne du collège, un signallement à l'autorité compétente a été fait.

Une réunion par l'association ADUS est organisée à Ladon, salle du Tivoli le 3 février 2017 à 19h00.

Au sujet de la maison dangereuse Avenue du 24 novembre (à côté du boulanger) des renseignements vont être pris pour trouver une solution adéquat. A titre d'information si un arrêté de péril est pris par la commune cette dernière en est responsable et doit sécuriser le site sous son entière responsabilité pour la suite.

Les voitures tampons sur la voie publique, un signallement va faire l'objet à leur propriétaire, faute de quoi elles seront évacuées à la fourrière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Le Conseil Municipal,

Le Maire,

